



Editorial

La politique communale est exigeante



Etre membre d'un Exécutif communal reste un honneur citoyen, j'en aurai donné pour déjà près de 16 ans, dont quelque six années à titre professionnel. J'ai donc eu l'insigne honneur de défendre les intérêts de la Commune de Fontaines, puis, à la suite d'une brève pause, de celle de Val-de-Ruz.

Ayant toujours tenu la bourse communale durant ces années, je peux vous assurer de l'évolution des processus, des lois et autres règlements auxquels toute collectivité est tenue. Ce n'est plus une gestion basée sur le bon vouloir, voire sur la façon d'être, du trésorier communal, mais sur des compétences toujours plus pointues. Pour ma part, cela reste mon métier de base, donc ne m'a jamais contrarié, j'apprécie la technique des chiffres... Il est évident que pour d'autres la compréhension devient plus ardue, mais pourtant bien utile pour prendre la bonne décision. Mais n'oublions pas, quand on veut, on peut.

Intervenir pour la troisième Commune du canton signifie aussi une attente particulière envers les instances à l'échelon cantonal. Vous êtes une voix que l'on écoute. J'ai officié dans le comité central de l'Association des communes neuchâtoises (ACN), au conseil d'administration du Réseau urbain neuchâtois (RUN), au bureau du comité du Parc régional Chasseral en tant que vice-président, au conseil d'administration de prévoyance.ne ainsi qu'à divers conseils de fondation ou groupes de travail. La liste est longue. Je suis certain que vous vous demandez si cela est utile à notre belle commune.

Indéniablement, si ma présence dans ces institutions n'était pas active, certains projets du type de la péréquation financière intercommunale n'auraient pas pu aboutir ou alors avec un succès mitigé (enjeu à CHF 4,5 millions par an). Et pour rassurer certains, tous les défraitements touchés (rémunérations et frais) sont revenus à la caisse communale, pour des montants bien supérieurs au forfait annuel de CHF 2'000 que touchent les conseillers communaux de Val-de-Ruz pour leurs frais (repas, téléphone, voiture, habits, etc.). Je suis certain que cette représentation est une bonne affaire pour les citoyens vaudruziens, même si j'admets que certaines séances ne sont pas des plus passionnantes et d'autres d'une technicité telle que j'ai dû reconnaître certaines faiblesses. Gérer des fonds de plusieurs milliards en prévoyance n'est pas une mince affaire.

Ainsi, j'aurai, d'ici à la fin de l'année, donné ce qui peut l'être à notre magnifique région, la place est chaude! Merci à mes collègues, merci aux collaboratrices et collaborateurs dévoués et merci de votre confiance durant ce bail.

Cédric Cuanillon, conseiller communal



Covid-19

Fermetures

Les restaurants, bars et discothèques sont fermés, excepté pour la vente à l'emporter et la livraison, et ce au moins jusqu'au 22 novembre 2020, tout comme les salles de spectacles, théâtres, musées et cinémas.

Les lieux de divertissement, de loisirs et de culture, notamment les fitness et les piscines, ne peuvent également plus ouvrir. Les bibliothèques sont fermées au public. Seul l'accès dans le cadre scolaire reste possible. La ludothèque La Colombine de Fontainemelon est également fermée jusqu'à nouvel avis, tout comme le Centre jeunesse à Cernier.

Annulations

Le Café vaudruzien, qui devait se tenir le 3 décembre 2020, est annulé. La prochaine édition sera organisée au printemps si la situation sanitaire le permet.

L'édition annuelle du Téléthon, prévue pour les 4 et 5 décembre 2020, est elle aussi annulée.

Restrictions

Les cérémonies religieuses ne peuvent plus être tenues. Les cérémonies funéraires, quant à elles, peuvent être organisées moyennant le respect d'un plan de protection et la présence d'un maximum de 50 personnes.

Les courses du Noctambus et du NoctamRUN sont suspendues jusqu'à nouvel avis.

Les manifestations et rassemblements, publics ou privés, de plus de cinq personnes sont interdits à l'intérieur comme à l'extérieur, sauf exceptions.

Les sports de contact sont interdits, y compris pour les personnes de moins de 16 ans.

Appel au bénévolat

Dans le but de venir en aide à ceux qui en ont besoin, qui doivent s'approvisionner ou qui ont besoin de services urgents, la Commune fait appel aux personnes de moins de 65 ans disposant de temps et de ressources d'aider.

Les personnes intéressées peuvent s'annoncer à la chancellerie communale à commune.val-de-ruz@ne.ch en indiquant les informations suivantes: nom/prénom - adresse - téléphone - courriel - date de naissance - disponibilités - services possibles - possession d'un véhicule. Merci de votre solidarité.

Situation au 13 novembre 2020

Offres d'emploi

La Commune recherche:

- 1 dessinateur et collaborateur technique 50 à 80% (F/H), de suite ou à convenir;
- 1 intendant chef des infrastructures sportives et culturelles à 100% (F/H), dès le 1^{er} mars 2021.

Pour l'été 2021, les postes d'apprentissage suivants sont mis au concours:

- 3 places d'assistant socio-éducatif (F/H);
- 2 places d'employé de commerce (F/H);
- 1 place de forestier-bûcheron (F/H).

Consultez le site internet communal pour plus de détails et n'hésitez pas à transmettre votre dossier complet de candidature, avec lettre de motivation, curriculum vitae, diplômes, références et certificats à l'administration des ressources humaines par courrier électronique à rh.val-de-ruz@ne.ch.

Nocturnes

Sous réserve des dispositions sanitaires en vigueur aux dates ci-après, les magasins ont la possibilité d'élargir leurs heures d'ouverture les vendredi 27 novembre 2020 et mercredi 23 décembre 2020 jusqu'à 21h00. Les commerces sont autorisés à ouvrir également le dimanche 20 décembre 2020 durant un maximum de sept heures, entre 09h00 et 18h00.

Sapins de Noël

Au vu des mesures toujours plus restrictives dues à la crise sanitaire actuelle, l'unité administrative des forêts n'organise pas de vente de sapins de Noël cette année. Elle vous remercie de votre compréhension et vous souhaite d'ores et déjà pleine santé pour l'année à venir.

www.val-de-ruz.ch



Constitution des Autorités

Le Conseil général de la législature 2021-2024 est convoqué pour sa séance de constitution **lundi 23 novembre 2020 à 19h30** à La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin.

La nomination du bureau du Conseil général, des cinq membres du Conseil communal, des différentes commissions ainsi que des délégués au sein de syndicats ou fondations sera traitée ce soir-là. Les Autorités nouvellement constituées entreront en fonction le 1^{er} janvier 2021. L'ordre du jour détaillé figure sur le site internet communal.

En cette période de crise sanitaire, la séance se déroulera en «huis clos partiel», à savoir avec la seule présence des médias.

Interdiction de stationnement

Les CFF effectuent d'importants travaux sur la ligne ferroviaire entre Chambrelin et La Chaux-de-Fonds impliquant une fermeture nocturne de la ligne ferroviaire sur ce tronçon. Le transport des voyageurs est assuré par un service de bus, du 1^{er} septembre 2020 au 28 février 2022.

Afin de garantir le déplacement des bus articulés durant la saison hivernale, les engins de déblaiement doivent pouvoir procéder sans entrave au déneigement du parcours emprunté par les bus. Dès lors et durant toute la saison hivernale, la rue des Mélèzes aux Geneveys-sur-Coffrane est interdite au stationnement.

Le Snowbus reprend son service

La période de circulation de la ligne 425 Neuchâtel-Savagnières, mieux connue sous la dénomination «Snowbus», débute le 3 décembre 2020 pour se terminer le 31 mars 2021. Le Snowbus circule les mercredis, les samedis et les dimanches ainsi que les jours de vacances scolaires, cela pour autant que les «grandes» remontées mécaniques de la station des Bugnens-Savagnières fonctionnent.

L'arrêt «Plan-Marmet», à l'intersection entre la route cantonale et la route d'accès aux Savagnières, permet de desservir les pistes de ski nordiques. Les horaires ont été légèrement revus afin de correspondre à ceux de l'Ecole suisse de ski.

Le Snowbus part de Neuchâtel, place Pury, via la Gare, Savagnier et Villiers (correspondance avec la ligne 422) jusqu'aux Bugnens-Savagnières et la Maison Chasseral.

La course aller-retour s'effectue au prix forfaitaire de CHF 7, avec reconnaissance des abonnements Onde Verte, demi-tarif et abonnement général. Les élèves des écoles de ski ainsi que les personnes en possession d'un abonnement aux remontées mécaniques circulent gratuitement.

Renseignements détaillés:
www.transn.ch/services/snowbus/
www.chasseral-snow.ch/



Charte 2022-2031: l'enjeu du scrutin du 14 décembre 2020 au Conseil général

Le renouvellement de la Charte 2022-2031 – le document qui lie les communes au Parc régional – doit être formellement validé par les législatifs des communes membres de l'association Parc régional Chasseral d'ici à fin 2020.

A Val-de-Ruz, le Conseil général se prononcera le 14 décembre prochain sur la poursuite de l'aventure, avec l'extension à l'ensemble du territoire. En effet, selon les directives de la Confédération, toutes les localités d'une Commune doivent faire partie du Parc.

Aujourd'hui, seules celles de Cernier, Dombresson, Chézard-Saint-Martin, Villiers et Le Pâquier en font officiellement partie, puisqu'elles étaient membres du Parc à titre individuel avant la fusion de 2013.

La participation de la Commune au Parc est fixée à CHF 4 par habitant et par an, comme pour toutes les communes membres ou intéressées à le devenir. Ce montant forfaitaire est inchangé depuis 10 ans et le restera jusqu'en 2031.

Notre prochaine édition reviendra sur les actions de terrain, les collaborations engendrées et les bénéfices générés à l'échelle de toute une région.

